



Gel des canalisations dans une cave - qui est responsable?

Par **monticelli**, le **10/02/2012** à **11:08**

Bonjour,

Nous sommes 5 propriétaires dans un syndic bénévole. Depuis 7 jours nous n'avons plus d'eau. Un plombier y travaille depuis 3 jours et il s'est aperçu hier que le problème était lié à un défaut d'isolation dans l'une des caves, ce qui a entraîné le gel des canalisations. Ma question est la suivante: Es-ce à la copro de payer l'intervention ou au propriétaire de la cave en question ... ?

Merci de votre aide.

Par **chaber**, le **10/02/2012** à **17:07**

bonjour

Il faut voir la répartition de la copropriété.

ou c'est une partie commune et la copropriété règle le plombier

ou c'est une partie privative, et le copropriétaire doit payer lui-même